

INAUGURATION DU PARKING DE STATIONNEMENT GARE – BLEYLÉ

Jean Rottner, Président de la Région Grand Est, **Gilbert Meyer**, Maire de Colmar, et le Conseil Municipal de la Ville de Colmar, ont inauguré, en présence de **Laurent Touvet**, Préfet du Haut-Rhin, le parking de stationnement Gare – Bleylé à Colmar, ce jeudi 23 novembre 2017.

Ce nouvel équipement offre **800 places de stationnement** à proximité immédiate de la gare de Colmar, 3^{ème} gare du territoire Alsacien, qu'environ **11 000 voyageurs** utilisent tous les jours. Colmar étant au centre de l'axe du TER 200, entre Strasbourg et Bâle, les usagers du TER sont particulièrement nombreux et créent des mouvements pendulaires qui, par le passé, ont pu générer des conflits d'usage sur l'espace public. Avec l'ouverture du parking Gare – Bleylé, les usagers du TER et du train en général, bénéficient d'une solution adaptée à leurs besoins afin de stationner leurs véhicules en sécurité tout au long de la journée.



UN NOUVEAU PARKING DE STATIONNEMENT

Jouxant la place de la gare de Colmar, une parcelle de 5 781 m² a été utilisée pour construire ce parking de 6 étages répartis en 10 demi-niveaux dont 2 enterrés. Sur une surface totale de 24 656 m², 800 places de parking ont ainsi été créées dont 12 sont réservées aux personnes à mobilité réduite, 8 aux véhicules électriques et 12, plus larges, aux familles. Les deux-roues n'ont pas été oubliés puisque le parking offre 21 places pour les motos, 158 pour les vélos et même 42 pour les trottinettes.

Ce nouveau parking à Colmar est porteur de deux innovations importantes. D'une part, un système de guidage à la place permet à tout moment de guider les automobilistes vers les places disponibles. Concrètement, chaque place de stationnement est équipée d'un capteur qui détecte la présence des véhicules stationnés et qui transmet l'information en temps réel au système centralisé qui peut la relayer sur les panneaux à messages variables situés aux endroits stratégiques de l'équipement.

Autre innovation : des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les derniers niveaux pour un coût de **178 684 euros**. L'énergie produite couvre ainsi une partie des besoins du bâtiment.

UNE REALISATION MULTIPARTENARIALE

Le montant total de ce nouvel aménagement, conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Colmar s'élève à **10 760 000 euros**. La Région Grand Est a financé cette opération à hauteur de **5 millions d'euros**.

- Bâtiment : 10 180 000 € HT (800 x 12 725 € HT/place),
- Prix équipements et aménagement voirie : 530 000 € HT,
- Divers et imprévus : 50 000 € HT.

Autorité Organisatrice des transports régionaux de voyageurs, la Région Grand Est met en place des dispositifs volontaristes permettant d'améliorer l'intermodalité entre les différents modes de transport et donc de développer l'utilisation des modes de transports alternatifs. Les gares et les points d'arrêt routiers sont les portes d'entrée sur le réseau régional de transport et constituent à ce titre des lieux stratégiques dans la chaîne de déplacement des voyageurs.

Le Dispositif d'Intervention Régional d'Intermodalité Grand Est (DIRIGE) a pour vocation de favoriser la réalisation de projets d'aménagement des points d'arrêts ferroviaires et routiers relevant de la compétence de la Région.

Ce dispositif repose sur 4 piliers :

- **déployer un niveau de service et de confort homogène sur l'ensemble des points d'arrêt ferroviaires du territoire** : amélioration de l'information voyageurs, de la signalétique, du confort d'attente et d'accès aux quais,
- **dynamiser le volet intermodal des gares et haltes ferroviaires** avec un accompagnement fort des collectivités locales par la Région dans un souci de permettre la réalisation de projets tels que l'aménagement des abris à vélos et parkings,
- **moderniser** les bâtiments en gare,
- **calibrer la participation financière régionale** et l'intervention des différents acteurs concernés sur les points d'arrêt routiers.

HORAIRES D'OUVERTURE ET TARIFICATION

Le parc de stationnement est accessible par les usagers occasionnels et réguliers du TER, les résidents des quartiers, les visiteurs.

Le parc de stationnement sera ouvert aux usagers occasionnels :

- du lundi au vendredi de 6h30 à 0h30.
- Les dimanches et jours fériés de 7h30 à 0h30.

Les abonnés y auront accès 24/24 et 7/7. Il sera gardienné de jour comme de nuit.

Les utilisateurs « occasionnels réguliers » du réseau TER Grand Est bénéficieront de tarifs attractifs sur présentation de leur carte de réduction PRIMO ou PRESTO.

Temps de stationnement	<15min	de 16 à 30min	de 31 à 45min	de 46min à 1h	par 1/4 d'h suppl.	De 12h à 24h	De 24h à 48h	De 48h à 72h
Tarif standard	0.80€	1.40€	1.80€	2€	0.20€	14.50€	19€	27€
Tarif TER/TGV régulier et occasionnel	0.60€	1€	1.30€	1.50€	0.10€	7.25€	11€	16€

Les abonnés mensuels PRIMO ou PRESTO au TER Grand Est, ainsi que les abonnés TGV bénéficieront de l'accès à un abonnement mensuel ou annuel de parking à tarif privilégié.

- Standard : 47€/mois en journée, 44 €/mois en soirée, 62,60 € pour 24h/24,
- Abonné TER (abonnements PRIMO et PRESTO)/TGV mensuel : 32 €/mois/24h/24,
- Abonné TER (abonnements PRIMO et PRESTO)/TGV annuel : 352 €/an/24h/24.

CONTACTS PRESSE

Région Grand Est

presse@grandest.fr

Ville de Colmar

Delphine Sivignon

03 69 99 56 21

delphine.sivignon@colmar.fr